

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 29 (1891)
Heft: 13

Artikel: L'horloge de la Poste : et la loi sur les pensions de retraite
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192258>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.	
SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR
2^{me} et 3^{me} séries.
Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

L'horloge de la Poste

et la loi sur les pensions de retraite.

L'horloge de la Poste va voir le jour. A l'heure où nous écrivons ces lignes, un serrurier fixe la bordure de zinc qui doit entourer le cadran. Un horloger est là sur la place, l'œil attentif et surveillant la pose de son ouvrage. Tout cela est bien réjouissant : le cadran va paraître, puis les aiguilles, et l'heure, l'heure de Lausanne, enfin !

Un tressaillement de jcie s'est immédiatement fait sentir dans la population lausannoise. Elle commençait à désespérer, la pauvrette ; car vous savez très bien « qu'on désespère alors qu'on espère toujours. »

Oui, la nouvelle de cet évènement a fait rapidement le tour de la ville ; mais plusieurs n'y pouvant croire veulent voir, voir de leurs yeux. Aussi la foule est-elle grande devant la Poste, où s'échappent de toutes les bouches des exclamations d'étonnement.

Singulier retour des choses d'ici-bas ! Lorsque nous votions des deux mains les lois fédérales et que le canton de Vaud apportait dans la balance électorale son imposant chiffre de *oui*, la Confédération nous laissait sans horloge.

Et maintenant que nous venons de repousser sa loi sur les pensions de retraite, elle nous donne une horloge !

C'est vraiment trop large, trop généreux !

Nous ne méritions, certes, pas d'être ainsi traités.

En voyant cette loi sur les pensions de retraite rejetée, en Suisse, à une étourdissante majorité, en constatant à ce sujet le vote de notre bon peuple vaudois, on a dit et répété dans nos journaux, et un peu partout, que jamais nos populations ne s'étaient montrées moins intelligentes.

Le mot n'est pas très juste. Je préférerais dire que jamais elles n'ont montré plus d'entêtement.

Nous avons pu nous convaincre plus d'une fois que, chez nous, l'entêtement et l'intelligence ne sont point incompatibles, et peuvent marcher de pair. Les exemples en sont nombreux.

Prenons n'importe quelle campagne électorale. Dès le début, les journaux des différents partis croisent le fer, chacun luttant par tous les moyens en son pouvoir contre les candidats de la partie adverse, chacun portant aux nues le candidat de son choix, dont il fait valoir toutes les qualités, toutes les vertus, — même celles dont il est privé. Aussi, après les élections, le vaincu s'empresse-t-il d'attribuer sa défaite aux articles violents des journaux de la partie adverse, ainsi qu'aux manœuvres électORALES de celle-ci.

Pure illusion, messieurs ; vous vous trompez complètement. Tous ces articles de journaux, tous ces flots d'encre répandus pour se noircir réciproquement, ne servent absolument à rien.

Les journaux observeraient-ils, en pareille circonstance, un silence absolu, les assemblées populaires seraient-elles interdites, que le résultat du vote serait absolument le même.

O rôle bienfaisant et progressiste de la presse ! O prestige de l'éloquence populaire, qu'êtes-vous devenus !...

Le Vaudois est entêté ; souvenez-vous-en. Toutes les polémiques dont nous parlons, tous les beaux discours qu'on peut lui faire, entrent par une oreille et s'en vont par l'autre.

Après avoir lu ou écouté, il vous dit à demi-voix d'un air malin :

« Mon opinion est faite ; je n'ai pas besoin qu'on me dise comment je dois voter. »

Il en a été de même le 15 mars.

Et cependant nos journaux avaient-ils assez prêché en faveur de la loi, avaient-ils donné assez d'arguments sérieux et convaincants, avaient-ils assez fait de statistique, assez aligné de chiffres pour nous prouver que la mesure était excellente et que son application réalisera une amélioration incontestable dans le service administratif, une économie notable dans la caisse fédérale !...

Hélas ! c'est comme s'ils avaient freonné :

Por la peinchon dè retraite,
Yé fè on bet dè tsanson.
Etc., etc.

Encore cette fois, nos journaux n'a-

vaient pas compté avec l'entêtement de nombre de gens qui se sont dit sans autre examen :

« Quoi ! voter une pension de retraite pour des messieurs qui ont une existence dorée, argentée du moins ; qui, assis sur le rond de cuir mœlleux, les coudes sur le pupitre et le dos au poêle, griffonnent sans fatigue le papier de la Confédération et touchent à la fin du mois de beaux traitements !... Va-t-en voir s'ils viennent... Jean ! »

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir ici tout ce qu'il y a eu de regrettable dans cette manière de procéder. C'est là un fâcheux obstacle dans l'application des principes de solidarité entre bons confédérés ; c'est un retard apporté à l'avancement de la grande question sociale qui préoccupe aujourd'hui tous les gouvernements et tous les penseurs, celle qui tend à protéger le travailleur en général et à lui assurer le pain des vieux jours.

Espérons, néanmoins, que le dernier mot n'est pas dit sur la loi qui vient de subir un si violent échec, et que nos populations ne tarderont pas à nous prouver qu'un moment de mauvaise humeur est bientôt oublié.

L. M.

Le marronnier du 20 mars.

Sa légende sur la naissance du roi de Rome et les Suisses du 10 août 1792.

On sait que ce nom est donné par les Parisiens à un marronnier du jardin des Tuilleries, dont la célébrité date du 15 mars 1811. Dès ce jour, chaque feuille était sortie de son bourgeon, et le 20, jour de la naissance du roi de Rome, l'arbre était revêtu de sa blanche parure.

Il va sans dire que cette date du 20 mars fixée par les Parisiens pour l'apparition de ses premières feuilles est absolument arbitraire, et qu'il faut être terriblement bonapartiste pour prêter à cet arbre innocent l'intention de fêter par sa floraison l'anniversaire du roi de Rome.

Malgré cela, et à chaque retour du printemps, les journaux de Paris nous parlent du marronnier des Tuilleries, et